TANDEM

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION DU PNUD BENIN
N°28 - [Juillet- Septembre 2015]

PNUD
Au service des peuples et des nations

Adoption des Objectifs de développement durable

Dans ce numéro :

Le Japon apporte un appui de taille au CPADD — Page 3

L'apiculture moderne pour la préservation de la biodiversité — Page 6

Un partenariat naissant entre le Bénin et la Colombie — Page 10

RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DU CENTRE DE DEMINAGE DE OUIDAH

Le Japon apporte un appui de taille au CPADD

De gauche à droite: SEM Daini Tsukahara, Ambassadeur du Japon près le Bénin et Mme Rosine Sori Coulibaly, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD posant la 1ère pierre pour al construction du bâtiment administratif

Le Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution (CPADD) de Ouidah reçoit une fois encore une attention particulière du Japon, afin de mieux répondre aux multiples sollicitations en matière de formation des spécialistes en déminage humanitaire et aux opérations de maintien de la paix sur le continent africain. Il vient de bénéficier d'un matériel roulant et de la construction d'un bâtiment administratif, pour un coût global de 500 000 dollars US.

La cérémonie de pose de première pierre pour la construction de la Direction du CPADD s'est déroulée en présence de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, Placide Azandé, chargé de l'intérim du Ministre de la Défense Nationale, de Son Excellence Monsieur Daini Tsukahara, Ambassadeur du Japon près le Bénin, de Madame Rosine Sori Coulibaly, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD au Bénin et des hauts gradés de l'armée béninoise.

A cette occasion, le Ministre de l'Intérieur a salué la bonne collaboration entre tous les partenaires du CPADD, en particulier le Japon et le PNUD, mais aussi la France qui a soutenu le projet « dès ses premières heures». Il a rappelé l'ambition du centre, qui est de « construire une capacité africaine d'action contre les mines, qui rayonne aujourd'hui sur tout le continent africain à travers le savoir-faire de ses spécialistes et son excellence ».

Pour sa part, l'Ambassadeur du Japon a tenu à évoquer la signification historique de la date du 6 août, « jour mémorable qui marque le largage, il y a de cela exactement 70 ans, de la première bombe atomique sur Hiroshima ». Il a appelé « toute l'humanité à se remémorer cette date et cet acte, qui a causé plus de 140 000 morts ». Daini Tsukahara a enfin réitéré l'engagement du Japon en faveur de la promotion de la

paix dans le monde et a souligné que, si « les hommes peuvent faire la guerre, ils peuvent aussi contribuer à l'avènement d'une vie meilleure ».

Cet appui du Japon vient s'ajouter aux nombreuses réalisations visant le renforcement des capacités d'accueil et d'intervention du CPADD, le seul centre de formation au déminage humanitaire en Afrique de l'Ouest. Il s'agit entre autres de la réhabilitation et la construction du bâtiment principal (bloc pour hébergement, appartements de séjour, bureaux, magasins et salles de cours), du pavage des rues du Centre ; de diverses acquisitions de matériels et équipements (groupe électrogène, 2 véhicules de terrain, un bus de 30 places pour le transport des stagiaires, des équipements informatiques, etc.), du renforcement des capacités techniques d'intervention à travers les formations et la participation à des ateliers internationaux. Le coût de ces réalisations s'élève à deux millions (2.000.000) de dollars US, soit environ 1 milliard de francs CFA. A ce jour, le soutien conjoint du Japon et du PNUD au CPADD a permis d'assurer la formation de 275 stagiaires en provenance de 32 pays d'Afrique.

« En Afrique, le Bénin reste l'un des rares havres de paix et de sécurité reconnus par la communauté internationale », a déclaré Rosine Sori Coulibaly, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD au Bénin. « C'est bien à ce titre qu'il abrite le CPADD, qui se veut un centre d'excellence pour le développement d'une expertise africaine et internationale sur la prévention et la gestion des conflits sur le continent ».

Conformément à son mandat, le PNUD aide les pays affectés par les mines à créer ou à renforcer des programmes nationaux et locaux de lutte anti-mines. Dans certaines circonstances, le PNUD exécute des projets spécifiques de lutte anti-mines. C'est ainsi que dans le cadre du partenariat qui lie le Japon et le PNUD, c'est ce dernier qui assure gestion technique et financière du Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles du Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminages et de Dépollution.

Une camionnette offerte par le Japon au CPADD de Ouidah pour les visites de terrain

Le CPADD de Ouidah EN QUELQUES CHIFFRES

2.000.000 US$ comme appui du Japon de 20..... à 2015
275 Stagiaires formés
32 pays d'Afrique représentés
1er partenaire du centre : le Japon
1 bus de 30 places
2 véhicules de terrain

Rompre le mur du silence face aux violences à l'égard des femmes au Bénin

Ces deux dames heureuses de suivre une séance de sensibilisation sur la santé de la reproduction et les violences basées sur le genre dans le village de Kandérou

Les agences du Système des Nations Unies notamment le PNUD envisagent la mise en place d'une plateforme électronique de dénonciation des cas de violences basées sur le genre, qui permettra non seulement d'assurer l'anonymat des dénonciateurs, mais aussi de garantir leur sécurité.

La dénonciation et la répression des violences basées sur le genre constituent l'un des défis à relever au Bénin. Une étude commanditée en 2009 par le Ministère en charge de la Famille sur les violences faites aux femmes au plan national a révélé que: sur environ 52% de la population que constituent les femmes, 69% ont déclaré avoir subi des violences au moins une fois dans leur vie. Plus de la moitié des femmes interrogées (51,5%) ont subi au moins une fois dans leur vie des souffrances physiques ou morales, les violences sexuelles (28,5%); le rapt (8,5%) et l'excision (15,0%).

Face à cette situation et pour une protection juridique de la femme, le Gouvernement a promulgué la Loi n° 2011-26 du 09 janvier 2012, portant prévention et répression des violences faites aux femmes. Malgré cette loi, le phénomène perdure et les auteurs de violences basées sur le genre (VBG) restent impunis pour plusieurs raisons: Les obstacles à la dénonciation sont entre autres la culture de la peur, l'inefficacité dans le suivi des cas, la mauvaise centralisation des données des cas dénoncés, distance et le coût du déplacement vers les centres d'écoute parfois éloignés des domiciles.

Il a été envisagé par les agences du Système des Nations Unies notamment le PNUD, la mise en place d'une plateforme électronique de dénonciation des cas, qui permettra non seulement d'assurer l'anonymat des dénonciateurs, mais aussi de garantir leur sécurité. Cette plateforme numérique financée par le Danemark à travers l'UNDP Innovation Facility, a pour objectif de créer un environnement plus favorable à la dénonciation et à la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre. L'initiative concerne un mécanisme combinée de plusieurs options de Nouvelles Technologies de l'Informatique et la Communication (SMS, internet, Android et appel) qui servira d'application d'enregistrement des informations, leur traitement et

analyse par catégorie de violences. Elle permettra à la communauté à la base de rompre le silence sur les cas de violences quotidiennement enregistrés.

Les Centres de Promotion Sociale (CPS) faisant partie des acteurs clés de prise en charge des victimes, une mission exploratoire conduite par le PNUD, l'UNFPA et le Ministère en charge de la Famille dans le département de l'Alibori du 31 août au 4 septembre 2015, dans les CPS des zones d'intervention a permis de constater quelques insuffisances à combler pour une réussite du dispositif à mettre en place.

Mise en place d'une plateforme numérique de dénonciation

L'idée de la plateforme numérique a été acceptée de tous les acteurs rencontrés et parait être la solution adéquate pour renforcer les services d'écoutes en place. Au niveau institutionnel, on note l'absence de mécanisme de centralisation des données au niveau des communes. Ce sont seulement les cas enregistrés au niveau des CPS qui sont comptabilisés dans les statistiques nationales. Ce qui ne reflète pas la réalité du phénomène dans les localités. Les cas recensés par les autres acteurs à savoir la police, la gendarmerie, les ONG et les médias ne sont pas pris en compte dans les statistiques nationales. Par ailleurs, certains agents des CPS et même de sécurité n'ont pas une bonne compréhension des actes qualifiés de VBG. Des centres d'écoute des victimes sont inaccessibles aux populations surtout en saison pluvieuse.

Vu les complexités sociologiques, certains acteurs judiciaires ne poursuivent pas les actions engagées jusqu'à la répression des auteurs. Il faut noter également l'ingérence de certains hommes politiques, des autorités locales, des leaders d'opinion, qui étouffent le processus de poursuite judiciaire des auteurs de violences, sans oublier la mauvaise perception de la femme, qui dénonce l'acte de violence qu'elle subit dans la sphère familiale. Dans ces circonstances, à peine 3,89% des victimes bénéficient de services judiciaires.

A cet effet, le PNUD envisage de renforcer courant octobre 2015 les capacités techniques et opérationnelles des officiers de police judiciaires. Cette formation leur permettra de distinguer les actes pouvant être qualifiés de Violences Basées sur le Genre selon la réglementation en vigueur au Bénin. Un Manuel de clarification des différents actes et comportements qualifiés d'actes de violences, selon les textes et lois, a été réalisé par les Magistrats béninois pour servir de guide dans la prise en charge des victimes.

"Ne restez pas silencieux. Lorsque vous êtes témoin de violence à l'égard de femme ou de fille, ne restez pas sans rien faire, agissez."

Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU

QUELQUES DEFINITIONS

Pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes : actes tirés des usages et coutumes qui portent atteinte à la femme. Il s'agit notamment des interdits alimentaires en cas de grossesse ou d'accouchement, du gavage qui consiste à nourrir exagérément les filles mineures en vue de les rendre physiquement aptes au mariage, des rites de veuvage dégradants, des atteintes à la liberté de mouvement de la femme, des pressions sur la femme par le biais des enfants.

Violence dans le milieu familial : abus de pouvoir ou négligence intentionnelle en vue de dominer, soumettre, contrôler ou agresser les Femmes de manière physique, verbale, psychologique, patrimoniale.

Violence physique : tout type d'acte entraînant un dommage non accidentel, moyennant le recours à la force physique ou à tout type d'arme ou d'objet pouvant provoquer ou non des lésions internes, externes ou les deux à la fois.

Violence psychologique ou morale : le fait de soumettre toute personne à des agissements ou paroles répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de vie susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre ses projets ou son avenir. C'est aussi un acte ou une négligence portant préjudice à la stabilité psychologique, un abandon, une inattention réitérée, une jalousie excessive, des insultes et humiliations, une dévalorisation, une marginalisation, un manque d'affection, une indifférence, l'infidélité, des comparaisons destructives, le rejet, la restriction de l'autodétermination et des menaces; autant de situations pouvant amener la victime à sombrer dans la dépression, à s'isoler, à perdre l'estime de soi, voire à se suicider.

(Extrait de La loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes).

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Des infrastructures pour accroître la résilience des populations

Pour s'adapter aux changements climatiques, le Programme intégré d'adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin – PANA1 financé par le Gouvernement du Bénin, le Fonds pour l'Environnement Mondial et le PNUD a appuyé la réalisation de plusieurs infrastructures aux populations de trois communes du Bénin.

Changement du modèle pluviométrique, des pluies tardives de plus en plus fréquentes, une absence de pluies et de longues périodes de chaleur, tels sont les risques climatiques auxquels sont exposés les villages de de Kadolassi (commune de Ouaké), Kankini-Séri (commune de Matéri), Damè commune de Savalou et Lagbavè (commune d'Aplahoué).

Les communautés à la base ont-elles mêmes identifiés des mesures d'adaptation, qui ont été concrétisées grâce à l'appui du « Programme intégré d'adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin – PANA1». Il s'agit de l'aménagement hydro-agricole de trois bas-fonds pour la culture à contre saison et la construction d'un barrage colinéaire.

Désormais, communautés bénéficiaires pourront disposer de l'eau durant toute la saison sèche pour mener à bien leurs activités de production maraîchère de contre saison et améliorer leur pouvoir d'achat.
Ces travaux d'aménagement visent à réduire principalement la vulnérabilité des populations bénéficiaires face aux changements climatiques et à renforcer leurs capacités d'adaptation ; étant entendu que les risques de changements climatiques présentent des obstacles supplémentaires à l'éradication de la pauvreté et constituent des facteurs qui compromettent sérieusement la sécurité des moyens de subsistance des populations déjà pauvres.

La résilience de ces communautés face aux changements climatiques et le renforcement de leurs capacités d'adaptation aujourd'hui, se traduisent par la réalisation et la réception technique et provisoire de trois aménagements de bas-fond avec fonçage de puits pour la production maraîchère de contre saison à Kankini-Séri (Matéri), Kadolassi (Ouaké) et Lagavè (Aplahoué), et d'un barrage colinéaire sur le site Molotè à Damè (Savalou) avec pour chacun d'eux, l'aménagement de périmètre irrigué à l'aval comme mesure aux risques sus-évoqués.

Le coût financier de ces réalisations est de cent quatre vingt sept millions quarante sept mille cent soixante deux francs (187 047 162 F) CFA.

« Le PNUD nous a aidés à relever le défi d'une bonne organisation des élections en 2015 »

Madame Geneviève Boko Nadjo, Vice-présidente de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA)

L'organisation des élections législatives, municipales, communales et locales de 2015 représentait un baptême de feu pour la nouvelle Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) mise en place en juillet 2014 sur la base du tout premier code électoral, qui régit désormais l'organisation des élections au Bénin. « Sans le PNUD, on aurait eu de grosses difficultés pour organiser ces élections», c'est ce que nous a confié madame Geneviève Boko Nadjo, vice-présidente de la CENA à propos de l'assistance électorale du PNUD à l'organisation de ces élections.

"A quelques jours des élections, la CENA s'était rendue compte que le prestataire qui avait reçu la commande des cachets d'identification et d'authentification des bulletins de vote n'était pas en mesure de satisfaire ce besoin dans les délais. C'était vraiment un gros stress pour nous", avoue Mme Boko Nadjo. « *Nous avons fait appel au PNUD qui nous a aidés à commander ce matériel, ensemble avec d'autres matériels tels que l'encre indélébile, les scellés, et les urnes. Ce matériel nous a été livré dans les délais requis et nous a permis d'organiser les élections conformément aux dispositions de la loi* » a ajouté la vice-présidente de la CENA.

En dehors de la commande du matériel électoral, la CENA a bénéficié de l'assistance de certains experts notamment, en matière de communication et de logistique. « *Nous avons eu à nos côtés, de jour comme de nuit, ces experts qui ont apporté leur connaissance et leur science bref, le PNUD nous a aidés à relever véritablement le défi d'une bonne organisation des élections* » reconnait-t-elle.

La vice-présidente de la CENA souhaite par ailleurs, compter sur la communauté internationale par le biais du PNUD pour réussir l'organisation de l'élection présidentielle dont l'enjeu est encore plus important. Elle souhaite que les partenaires techniques et financiers apportent à la CENA l'appui nécessaire pour une parfaite gestion de ce scrutin. « *Nos attentes entre autres, c'est que les Nations Unies puissent nous aider à avoir les moyens techniques pour pouvoir donner les résultats de l'élection dans les meilleurs délais* » a précisé madame Geneviève Boko Nadjo.

Il convient de mentionner qu'une mission d'évaluation des besoins électoraux a séjourné au Bénin du 14 au 23 septembre 2015. Conduite par Simon-Pierre Nanitelamio de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques des Nations Unies, responsable des affaires électorales au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, cette mission a été déployée suite à une requête d'assistance électorale, pour le compte de l'élection présidentielle de 2016, adressée au Secrétaire Général des Nations Unies par le Chef de l'Etat béninois.

L'apiculture moderne pour la préservation de la biodiversité

Les apiculteurs enthousiastes autour de leur formateur dans le rucher

L'ONG PJUD appuyé par le Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), fait la promotion de l'apiculture moderne, comme alternative pour la préservation de la biodiversité et le développement durable.

Rarement exercée en tant qu'activité principale, l'apiculture permet, grâce aux produits de la ruche, de compléter les revenus familiaux et requiert très peu de temps et d'investissement. Malheureusement, l'apiculture traditionnelle nuit à la biodiversité. En effet, les apiculteurs traditionnels coupent l'arbre et détruisent les abeilles par le feu pour éviter leurs piqures. Cette pratique entraine la destruction des arbres et en même temps des abeilles, agents pollinisateurs.

Pour contrer cette pratique, l'ONG PJUD appuyé par le Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), a accompagné le renforcement et l'installation de trente (30) apiculteurs dans le village de Assiyo dans l'arrondissement de Paoungnian.

De septembre 2013 à Décembre 2014, trois cents (300) ruches (10 ruches par apiculteur formé) ont été construites et posées sur un site de plus de quatre-vingts (80) hectares. En plus des ruches, chaque apiculteur formé à la pratique d'une apiculture moderne a reçu des ruchettes, une combinaison en tissu drill pour apiculteur, des bottes des gants, des enfumoirs, etc. Les apiculteurs qui, jadis étaient des bourreaux des arbres et des abeilles ont désormais ces arbres et abeilles comme alliés pour se procurer un revenu additionnel.

Kobolou, l'un des bénéficiaires de l'appui raconte : « *A l'arrivée des gens du projet, on ne comprenait pas que ce serait aussi rentable. Ils nous ont formés et équipés gratuitement. De plus, il nous aide à vendre le miel produit. La dernière récolte, j'ai fait, à moi seul plus de 100 000 CFA de recettes. Ce qui m'a permis de reprendre la toiture de ma case et de faire face aisément à la scolarité de mes enfants. Avec ce que l'ONG nous apprend encore sur les autres produits de la ruche, j'espère tripler ma recette à la prochaine récolte.*» conclut-il.

Les produits majeurs de la ruche : le miel et la cire sont bénéfiques pour la famille mais peuvent également être commercialisés. D'autres produits de la ruche comme le pollen, le couvain, la gelée royale ou la propolis possèdent aussi des vertus thérapeutiques et nutritionnelles de premier ordre. Enfin, la pollinisation assurée par les abeilles, éminemment importante pour la reproduction des plantes à fleurs fait de l'abeille une espèce majeure pour la préservation de la flore.

« *Ce qui m'a beaucoup plu dans le projet en plus de l'argent que nous avons commencé par gagner c'est que l'ONG a refusé de faire la différence entre les femmes et les hommes. Homme ou femme, nous avons reçu la même formation et bénéficié de la même quantité d'équipements*», se réjouit Agnès.

Les jeunes formés en entrepreneuriat agricole s'installent lentement mais sûrement

N'KOUEI Tchapéta M'bobenwé est un jeune entrepreneur agricole de 27 ans. Il fait partie de la troisième promotion des jeunes formés sur le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole (PPEA) pour la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin, appuyé par le Gouvernement du Bénin et le PNUD avec l'accompagnement technique du Centre Songhaï. Après le cycle d'incubation, qui a succédé à sa formation d'entrepreneur agricole, M'bobenwé se retrouve à présent sur ses propres installations dans la localité de Perma, un arrondissement de la commune de Natitingou au nord du Bénin.

Pour son installation, M'bobenwé a bénéficié d'un fonds levier de cinq cent mille (500.000) FCFA libéré pour un montant de quatre cent mille FCFA en nature (matériaux, outils et intrants agricoles) et pour un montant de cent mille FCFA en espèce mis à disposition par le projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (PPEA).

Il met en valeur une superficie de 2 hectares de culture céréalière emblavés et un embryon d'élevage (16 volailles). Le jeune entrepreneur agricole se réjouit d'avoir abandonné les activités périlleuses d'extraction de l'or qui occupent la plupart des jeunes de sa localité pour s'adonner à l'exploitation agricole. Il est d'autant plus heureux que la commercialisation des récoltes de la première campagne lui ont permis d'acquérir une moto tricycle. Il emploie déjà deux ouvriers agricoles dans son exploitation et se fixe des objectifs plus ambitieux.

A l'instar du jeune N'KOUEI, **le PPEA a installé 385 jeunes sur les 427 formés dont 50 femmes au 31 mars 2015**. Ces promoteurs agricoles installés sont diversement répartis sur l'ensemble du territoire national pour la mise en place d'exploitations agricoles compétitives et viables destinées à influencer positivement et durablement la production alimentaire et la création de l'emploi en milieu rural.

L'appui à l'installation des jeunes est marqué par la mise en place d'un fonds levier de cinq cent mille (500.000) Francs CFA. Généralement, ce fonds a été libéré pour un montant de quatre cent mille (400.000) Francs CFA en nature (matériaux, outils et intrants agricoles) et pour un montant de cent mille (100.000) Francs CFA en espèce pour servir de fonds de roulement aux promoteurs. En ce qui concerne la 4ème promotion, il est retenu sur demande des bénéficiaires, la libération du fonds levier en deux tranches de deux cent cinquante mille (250.000) Francs CFA en espèce.

M'bobenwé N'Kouei, dans son magasin de stockage des produits

Dans ce cas, la deuxième tranche est due si le bénéficiaire a bien valorisé l'utilisation de sa première tranche selon l'évaluation de l'équipe de suivi.

Aussi, le PPEA en synergie avec les Business Promotion Center, appuie ses bénéficiaires, dans l'élaboration de leur plan d'affaires pour faciliter l'accès au financement de jeunes promoteurs engagés grâce au nouveau mécanisme du FNPEEJ. Sur ce guichet, **plus d'une vingtaine de jeunes promoteurs agricoles ont déjà obtenu le financement.**

Lentement mais sûrement, les jeunes formés en entrepreneuriat agricole s'installent. Le PPEA joue sa partition dans l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire et la promotion de l'emploi indépendant des jeunes en vue de la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin.

COOPERATION SUD-SUD

Un partenariat naissant entre le Bénin et la Colombie dans le domaine de l'entrepreneuriat des jeunes

Une délégation du Bénin composée de Roger Tohoundjo, Expert Chargé de l'Installation des Jeunes et des Relations avec les Institutions et d'Ernest Hounvenou, jeune entrepreneur agricole, bénéficiaire du Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole pour la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin (PPEA) a pris part en juillet 2015 à une mission d'échanges d'expériences, la Route de l'Entreprenariat des Jeunes en milieu Rural (Routea del Emprendimiento de los Jovenes Rurales), dans le cadre de l'opérationnalisation de la Stratégie de Coopération la République de Colombie et l' Afrique.

Depuis 2013, le Gouvernement de Colombie la organise la Route de l'Entreprenariat des Jeunes en milieu Rural, une initiative mise en œuvre par l'Agence Présidentielle de Coopération Internationale de la Colombie (APC-Colombie) en partenariat technique avec le Service National de l'Apprentissage (SENA). Elle a pour objectif d'animer la synergie et la complémentarité d'action dans les initiatives de développement visant à améliorer les conditions de vie des populations d'Amérique Latine, des Caraïbes et d'Afrique.

La 3ème édition s'est tenue en juillet 2015 dans le département territorial de Antioquia et a connu la participation du Ghana, de l'Afrique du Sud, du Kenya, de la Guinée Equatoriale, du Pérou, du Honduras, de Guatemala, de Costa-Rica, de la République Dominicaine, du Panama, du Mexique et du Bénin.

Cette rencontre a permis d'une part, à la délégation béninoise d'apprécier les expériences positives de la Colombie dans les secteurs de la gouvernance et gestion intégrée du développement local, de la transformation agro-industrielle, du financement des jeunes entrepreneurs, de la commercialisation de leurs productions et de la facilitation d'accès aux semences à travers la culture in-vitro.

D'autre part, le Bénin a partagé ses expériences en matière d'encadrement et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs agricoles à travers la présentation de son dispositif de formation, d'incubation et d'assistance à l'élaboration des plans d'affaires, ainsi que de mise en place du fonds levier pour l'installation des jeunes.

Au vu de ses expériences très enrichissantes, le Bénin, seul pays francophone représenté à cette rencontre, est retenu pour être membre du Réseau International de l'Entreprenariat des jeunes en milieu rural des pays de l'Amérique Latine, du Caraïbe et de l'Afrique. Pour concrétiser cette décision, une mission du gouvernement de la Colombie est attendue au Bénin courant novembre 2015 en vue de formaliser la coopération Sud-Sud entre les deux pays à travers la signature d'un Mémorandum d'Entente (MoU) de coopération dans les domaines de l'Agro-industrie, Agro-Business, entreprenariat et auto-emploi des jeunes pour ne citer que ceux-là. La délégation visitera les Centres de Promotion de l'Entreprenariat Agricole (CPEA) de Kétou et de Zangnanado ainsi que le Centre Business Promotion Center d'Abomey Calavi.

Le PPEA est appuyé par le Gouvernement du Bénin, le Programme des Nations Unies pour la développement (PNUD) et le Centre régional Songhaï.

Des départs à la retraite

L'Association du personnel PAM-UNFPA-PNUD a rendu un vibrant hommage à deux de nos collègues, qui ont fait valoir leur droit à la retraite. Il s'agit de Daniel Noudawan, Chauffeur du Représentant Résident du PNUD et d'Elvire Martin-Correa Bokpè, Responsable des Ressources Humaines. C'était le 22 septembre 2015 au cours d'une cérémonie fort simple, mais riche d'émotions.

« *Vous êtes des éléments clés du bureau, vous avez quitté des postes stratégiques. Merci pour tout ce que vous avez été pour nous* », ainsi s'adressait Madame Rosine Sori Coulibaly, Coordonnateur Résident du système des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD au Bénin aux jeunes retraités.

Daniel a fait 35 ans de carrière au PNUD Bénin. Plein d'humour, il est reconnu comme l'homme qui sait trouver des solutions rapides au problème qu'on lui pose. Pour Daniel, « rien n'est impossible ». Les collègues ont salué sa bonne humeur, son fair-play, mais aussi son humilité.

Elvire a pris une retraite anticipée après 29 ans de service au PNUD, dont 16 à l'Unité des Ressources Humaines. Pour les collègues, deux mots la caractérisent : douceur et compétence. Même sous une forte pression, Elvire accomplissait ses tâches avec soin sans bouder. Les collègues ont relevé son professionnalisme, car elle a une bonne maîtrise des règles et procédures des ressources humaines au PNUD. Elle mettait du soin à son travail, ses dossiers sont les mieux classés. Elle avait aussi le sens de la confidentialité.

Pour Daniel et Elvire s'ouvre une nouvelle page de vie, une nouvelle aventure. Nous leur souhaitons une paisible, intéressante et épanouissante retraite !

LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 25 septembre dernier à New York, 193 États membres de l'ONU, dont le Bénin, ont adopté à l'unanimité les 17 Objectifs de développement durable, qui orienteront le développement d'ici à 2030. Ces nouveaux objectifs de développement offrent la possibilité de répondre aux aspirations des citoyens du monde entier à un avenir plus pacifique, prospère et durable. Il s'agit de 17 objectifs et de 169 cibles.

Directrice de publication
Rosine Sori-Coulibaly

Coordonnateur de la rédaction
Gilbert Poumangué

Rédacteurs
Elsie Assogba, Manon Richert, Hermance Ekpodessi, Paul Douakoutché

Concepteur graphique
Elsie Assogba

Merci à Isidore Agbokou, Mathieu Houinato, Achille Tchibozo, Roger Tohoundjo, Daniel Loconon, qui ont contribué à ce numéro.

Crédits photos: PNUD Bénin

Lot 111 Zone résidentielle
01 BP 506 Cotonou
Tel: + 229 21 31 30 45 / 46
Fax: + 229 21 31 57 86
Email: registry.bj@undp.org
www.bj.undp.org

Le PNUD forge des partenariats à tous les niveaux de la société pour aider à construire des nations résilientes, afin de mener à bien une croissance, qui améliore la qualité de vie de chacun. Présents dans plus de 177 pays et territoires, nous offrons une perspective mondiale et des connaissances locales au service des peuples et des nations.

Suivez-nous également sur les réseaux sociaux:
https://www.facebook.com/PNUDBenin
https://twitter.com/PNUDBenin